

TAXE D'APPRENTISSAGE

**Vous pouvez soutenir les formations de
l'ELMAD Auguste Renoir**

Madame, Monsieur,

Spécialisé dans les métiers d'art et du design, le lycée Auguste Renoir offre des formations en arts appliqués, en photographie, en design graphique, en design d'objets céramique, en illustration et en bande dessinée.

Un public de lycéens et d'étudiants y est accueilli pour préparer un niveau de qualification qui va du baccalauréat (niveau 4) à la licence (niveau 6) avec d'excellents taux de réussite aux examens permettant l'accès à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

Chacune de ces formations doit être équipée de matériels en phase avec les évolutions technologiques, pour permettre aux lycéens et étudiants d'acquérir des compétences correspondant aux attentes des professions. Choisir notre lycée comme bénéficiaire du solde des 13% de votre taxe d'apprentissage, c'est participer au renouvellement des matériels et ainsi permettre la tenue de projets pédagogiques variés et formateurs et prendre part à la construction de l'avenir de futurs professionnels.

Si vous souhaitez nous choisir comme bénéficiaire du versement libératoire des 13% de votre taxe d'apprentissage, il vous suffit de nous renvoyer le bordereau ci-joint, par courrier postal ou électronique, accompagné de votre règlement.

En vous remerciant du soutien que vous pourrez apporter à nos formations, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

La Provisseure,
Madame Patricia Hébert



Diplômes et formations préparés à l'École et Lycée des Métiers d'Art et du Design Auguste Renoir – Paris :

Baccalauréat Sciences et Technologies - Design en Arts Appliqués
Brevet de Technicien Supérieur Photographie
DNMADe Graphisme - Image de Communication
DNMADe Graphisme - Image et narration
DNMADe Objet – Objet(s) et système(s) d'objets céramiques
Formation Complémentaire Non Diplômante - Bande Dessinée

Bordereau de versement du solde de 13% de la Taxe d'apprentissage

Téléchargeable en PDF modifiable sur le site <http://ecole-lycee-renoir-paris.fr>

Lycée Auguste Renoir UAI : 0750710P

Le lycée Auguste Renoir est habilité à recevoir le "solde de la taxe d'apprentissage", soit 13% de la taxe.
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage>

- ENTREPRISE :

Siret/Siren : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Fonction dans l'entreprise : _____

Tél : _____ @ : _____

- VOTRE VERSEMENT de taxe d'apprentissage au lycée Auguste Renoir : _____ euros

Modalités de versement :

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Auguste Renoir
- Par virement en précisant la référence : LT RENOIR TA N° SIRET et nom de votre entreprise.
 - IBAN du lycée Auguste Renoir : FR76 1007 1750 0000 0010 0670 156
 - BIC du lycée Auguste Renoir : TRPUFRP1

Merci de retourner ce bordereau complété par mail : int.0750710p@ac-paris.fr

Ou par voie postale (accompagné de votre chèque éventuel) :

Lycée Auguste Renoir
Service Intendance
24 rue Ganneron
75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'intendance : 01. 40. 08. 45. 64, int.0750710p@ac-paris.fr

Après réception de votre versement, un reçu libératoire vous sera transmis par le Lycée Auguste Renoir.